

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024
Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.02.057

**MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL DE L'AIGLE ET
A LA NON FERMETURE DE LA MAISON DE RETRAITE DE MOULINS LA MARCHÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Considérant que la maternité de l'Hôpital de L'Aigle est un service essentiel pour la population du territoire de notre Communauté de Communes

Compte tenu de la mobilisation du personnel, des usagers, des familles pour le maintien de la maternité de L'AIGLE et de la possible suppression de lits.

Compte tenu également du projet de fermeture de la maison de retraite « Home Moulinois » de Moulins la marche.

Considérant que ces décisions auront un impact direct sur les familles et la population de notre territoire,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, apporte :

- **Son soutien à la sauvegarde de la maternité de l'Hôpital de L'Aigle**
- **Son soutien à la non fermeture de la maison de retraite de Moulins la Marche**
- **Son soutien entier et indéfectible aux personnels qui œuvrent chaque jour au bien-être et à la santé de leurs patients**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

